CEJIP GROUPE

FICHE METIER

AGENT DE SECURITE OPERATEUR FILTRAGE

L'agent de sécurité opérateur filtrage est un agent de sécurité dont l'action permet d'empêcher que des objets illicites soient introduits à l'intérieur d'une zone strictement définie et hors site faisant l'objet d'une réglementation et/ou législation particulière.

FORMATIONS ET MISIONS PRINCIPALES

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour devenir agent de sécurité, il est nécessaire d'avoir une carte professionnelle. L'organisme qui délivre cette carte se nomme le CNAPS (Conseil National de Activités Privées de Sécurité)
Comment ?
- Justifier d'une aptitude profesionnelle par l'obtention d'un diplôme cité ci-dessous.
- Satisfaire à une enquête administrative (casier judiciaire...)

LES FORMATIONS ?

- Un certificat de qualification professionnelle (CQP) élaboré par la branche professionnelle de l'activité concernée, agréé par arrêté du ministre de l'intérieur (175h minimum, hors examen), formation dispensée par IDEM FORMATION
- Une certification professionnelle enregistrée au RNCP
    - CAP de l'Education Nationale
    - Agent de prévention et de sureté du ministère du travail
    - Titre déposé par un organisme de formation
- Un titre reconnu par un état membre de l'Union européenne ou par un des états parties à l'accord sur l'Espace économique européen.
- Une formation supplémentaire liée à l'utilisation de matériel spécifique au filtrage (Portique de sécurité, magnétomètre, appareils image radioscopique...)

SES MISSIONS CONSISTENT :

– Visualiser les images radioscopiques
– Analyser les informations données par les appareils de contrôle
– Réaliser le contrôle de concordance entre l'objet et son convoyeur
– Effectuer ou faire effectuer la levée de doute conformément aux consignes et dans le respect des libertés publiques
– Alerter les services compétents lorsque l'intervention requise dépasse ses prérogatives

SES INSTRUCTIONS :

– Faciliter l'accès et le passage aux appareils de contrôle
– Filtrer, à l'aide des moyens techniques mis à sa disposition, les objets en présence des détenteurs
– Examiner sur l'écran les formes et contenus des objets en cours de contrôle pour identifier ceux qui sont suspects ou prohibés
– N'exécuter des consignes en provenance d'un tiers qu'avec l'approbation de sa propre hiérarchie
– Respecter les consignes spécifiques au site, écrites de son employeur.